

ENR LET PS STOR 10

ROYAUME DU MAROC
MARSA MAROC
DIRECTION DE L'EXPLOITATION AU PORT DE SAFI
SERVICE ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS
AVIS D'APPEL D'OFFRES N°11/DEPS/2019.

Le Jeudi 12 Décembre 2019 à 10H00, il sera procédé en séance publique, dans le bureau de Monsieur le Directeur de l'Exploitation au Port de Safi à l'ouverture des plis relatifs à la fourniture des défenses d'accostage de rechange pour le compte de la Direction de l'exploitation au Port de Safi

La caution provisoire est fixée à 20.000,00 DHS (Vingt Mille Dirhams).

Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer auprès du Service Achats et Approvisionnement de la Société Marsa Maroc au Port de Safi Contre Paiement de la somme de 150,00DHS (Cent Cinquante Dirhams) au numéro de compte de Marsa Maroc ouvert à **ATTIJARI WAFABANK** n° :

007 590 00 03942 000000093 88.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers d'appel d'offres sont à présenter conformément aux Prescriptions des articles n°26 et 28 du règlement des achats de Marsa Maroc.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé au bureau d'ordre
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société Marsa Maroc au Port de Safi
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement précité à savoir :

1- Dossier Administratif comprenant:

- a) La déclaration sur l'honneur;
- b) La ou les pièces justificatives du pouvoir conféré à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) L'attestation fiscale d'imposition délivrée à moins d'un an ;
- d) L'attestation de la CNSS délivrée à moins d'un an ;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle ;
- f) Le certificat d'immatriculation du registre de commerce ;

N.B : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2- Dossier technique comprenant

Les candidats doivent fournir :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a été exécuté desquelles il a participé ;
- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Toutes les pièces produites doivent être des originales ou des copies certifiées conformes à l'original.

3- Dossier additif, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.